



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Brésil

Question écrite n° 1084

Texte de la question

M. Henri d'Attilio attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des enfants brésiliens des rues qui sont victimes des escadrons de la mort. Il lui demande si des actions ont été entreprises par la France auprès du gouvernement brésilien afin que des mesures d'urgence soient prises en vue d'assurer la protection des enfants des rues, doublement victimes de la crise économique et de bandes armées.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre sur le douloureux problème des enfants des rues au Brésil. Le Gouvernement partage totalement sa préoccupation face à la situation de détresse à laquelle ceux-ci se trouvent confrontés. En effet, en dépit de l'adoption en 1990 par le Brésil d'un statut sur les droits de l'enfant et de l'adolescent, la situation de cette catégorie la plus fragile de la population reste extrêmement préoccupante. Les principaux obstacles à une amélioration significative de la condition des enfants sont le maintien de la grande pauvreté et des très fortes inégalités sociales, la faiblesse du système éducatif et médical, ainsi que la persistance de violences inadmissibles (exploitation sexuelle, travail esclave, assassinats par des escadrons de la mort, brutalités policières). Compte tenu de l'ampleur et de la complexité du problème, l'action de la France se veut à la fois déterminée et pragmatique, et se développe de manière différenciée selon trois canaux principaux : coopération bilatérale, aide humanitaire, soutien aux programmes de l'Union européenne. Pour ce qui est de l'action gouvernementale bilatérale, la France s'efforce d'offrir une coopération utile à l'amélioration des conditions de vie de la population brésilienne, dont les enfants puissent être les premiers bénéficiaires. C'est ainsi que, dans le domaine de la coopération technique, un projet de construction en commun de maisons populaires à Fortaleza, mené à bien avec le soutien de notre pays, a été cité en exemple lors de la Conférence des Nations unies d'Istanbul sur l'habitat en 1996. Notre coopération en matière médicale ou éducative apporte également un savoir-faire adapté et reconnu. En outre l'ambassade de France manifeste régulièrement son intérêt au Gouvernement brésilien lors de l'évaluation des politiques publiques dans le domaine des droits de l'homme et des droits de l'enfant, et apporte son soutien et sa réalisation de campagnes de sensibilisation relatives aux violences commises sur des enfants. Au travers de la coopération décentralisée, non gouvernementale ou de l'aide humanitaire, la France soutient directement des associations brésiliennes et des ONG françaises effectuant un travail de terrain auprès des enfants et adolescents. Ces trois dernières années, une cinquantaine d'associations ont bénéficié de subventions entre 5 000 F et 300 000 F, pour un montant total de près de trois millions de francs. Les projets sélectionnés, parmi une très forte demande, touchaient à tous les problèmes rencontrés par un enfant en difficulté : foyers d'accueil en faveur de jeunes filles victimes de la prostitution infantile, programmes d'alphabétisation, apprentissage professionnel, prévention contre la délinquance, aide nutritionnelle pour combattre la mortalité infantile. Enfin, la France accompagne le programme de la Commission européenne en faveur de l'enfance défavorisée en milieu urbain (1995-1998) qui bénéficie d'un financement de huit millions d'écus. Ce programme mené dans les villes cibles de Belo Horizonte, Rio de Janeiro, Recife et Salvador, est destiné à appuyer les intervenants locaux décidés à améliorer les conditions de vie des enfants et adolescents issus de familles pauvres, qu'ils soient abandonnés dans la rue ou

qu'ils se trouvent en situation de risque personnel ou social. Le programme fournit un apport financier et technique à vingt-trois projets d'ONG dans les domaines de l'éducation (formation d'éducateurs, aide à l'accès à l'éducation de qualité, renfort scolaire...), de la santé (programmes de prévention et d'information), des droits et de la formation professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Henri d'Attilio](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (12^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1084

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 1997, page 2330

Réponse publiée le : 8 septembre 1997, page 2855